

Année 2011

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE
DU
PAS-DE-CALAIS



TOME XXIX

BULLETIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU PAS-DE-CALAIS

DOCUMENT

LE COURS NORMAL DE DOHEM D'APRÈS LES CAHIERS DE PÉDAGOGIE ET DE GÉOGRAPHIE DE L'ÉLÈVE-MAÎTRE ÉMILE LOUCHET (1877-1878-1879)

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS, DE LOUCHET ET DE DOHEM

Description et origine des cahiers

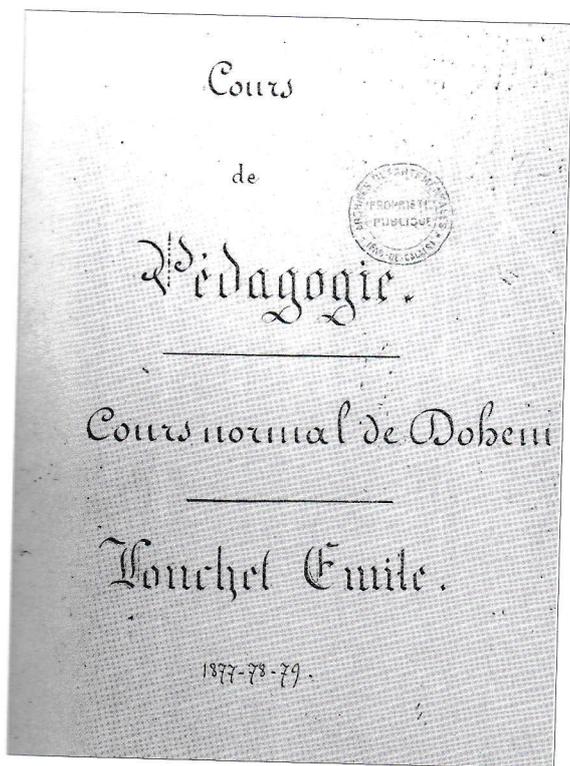


Fig. 1. Cours de Pédagogie d'Émile Louchet, 1877-1879. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1 J 1053. Cl. M. Loison.

Le cours de pédagogie, dicté par un professeur, a été copié avec application par l'élève-maître Henri-Émile Louchet sur un cahier (21x17 cm) de 164 pages manuscrites (fig. 1). L'écriture cursive, légèrement penchée et régulière, révèle une parfaite maîtrise de la forme et de l'orthographe. Le cours est organisé en quinze chapitres qui traitent essentiellement de l'organisation scolaire de la classe (méthodes d'enseignement, distribution du temps de travail, règlement, matériel), de la didactique des disciplines traditionnelles (instruction religieuse, lecture, grammaire, arithmétique) et nouvelles depuis la loi du ministre Victor Duruy de 1867 qui les a rendues obligatoires (histoire, géographie, sciences naturelles et physiques, système métrique), du portrait idéal et de la morale de l'instituteur qui doit posséder la vocation pour vouer sa vie à la mission d'enseignement. On trouvera en note le détail du contenu des quinze chapitres¹.

1. Contenu du « Cours de pédagogie du Cours normal de Dohem » pris par l'élève maître Henri-Émile Louchet en 1877-1878-1879 : chapitre 1 : De la vocation à l'état d'instituteur, p. 1-6 ; Chap. 2. Éducation, Enseignement, Instruction. p. 7 ; Chap. 3 : Modes et méthodes d'enseignement, p. 10-18 ; Chap. 4 : Divers degrés dans l'enseignement, p. 19-22 ; Chap. 5 : Enseignement de l'instruction religieuse, p. 23-25 ; Chap. 6 : Enseignement de la lecture, p. 26-42 ; Chap. 7 : Enseignement de la grammaire, p. 42-47 ; Chap. 7 suite, Enseignement de l'arithmétique, p. 48-53 ; Chap. 8 : Enseignement de l'histoire et de la géographie, p. 54-56 ; Sciences naturelles, p. 57 ; Arpentage, p. 58-59 ; Dessin, p. 60 ; Chap. 9 De l'autorité, p. 61-68 ; Chap. 10 : Du règlement p. 69-77 ; Chap. 11 : Récompenses et punitions, p. 78-87 ; Chap. 12 : Local et matériel d'une école, p. 88-96 ; Chap. 13 : Distribution du temps et du travail, p. 97-98 ; Chap. 14 : Enseignement de la lecture, p. 99-104 ; Chap. 15 : (sans titre), l'auteur

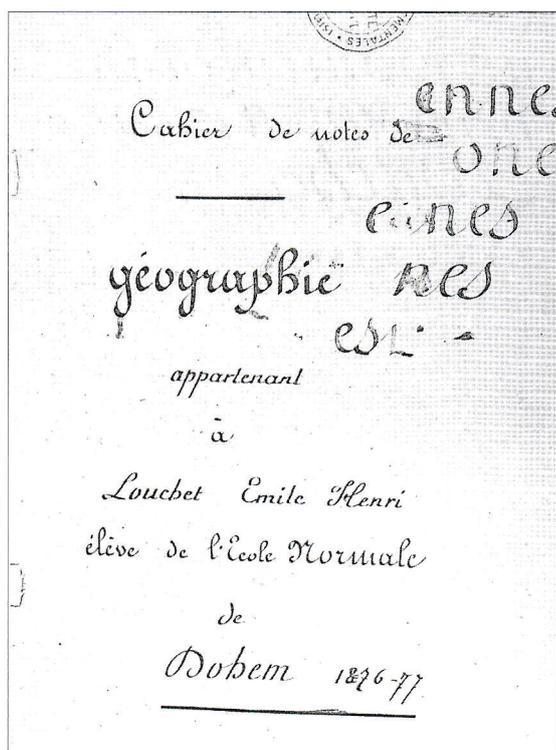


Fig. 2. Cahier de notes de géographie d'Émile Louchet, 1876-1877. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1 J 1053. Cl. M. Loison.

Le cours de pédagogie, synthèse très significative de l'esprit et des matières enseignées à Dohem, était accompagné de cours par matière. Nous avons la chance de posséder encore le cahier de notes de géographie que nous analyserons ultérieurement² (fig. 2).

Ces données possèdent en effet une histoire. En 1972 Ernest Louchet, fils d'Émile Louchet, célibataire sans héritier, décède à Hesmond, village de la région d'Hesdin dans le canton de Campagne-lès-Hesdin. Tous ses biens sont vendus aux enchères et Monsieur Jean-Claude Beaubaton, instituteur à Hesmond, achète une caisse de papiers de famille parmi lesquels des documents administratifs sur la carrière d'Émile Louchet, des cahiers de cours de Dohem, des livres, des photographies...

Ces précieux matériaux lui ont permis d'étudier l'histoire des familles Louchet et Fauquembergue, instituteurs dans le même village de 1810 à 1912. Certains originaux ont depuis disparu, mais des copies du cours de pédagogie et du cours de géographie de Dohem peuvent être consultées aux archives départementales du Pas-de-Calais et aux archives diocésaines d'Arras³.

Henri-Émile Louchet⁴

Il est né le 14 juillet 1858 à Quœux, village du canton d'Auxi-le-Château comptant à l'époque environ 400 habitants. Ses parents, des ménagers, l'ont envoyé faire des études au pensionnat Saint-Louis de Dohem. Il passe avec succès le 30 mai 1876 son certificat d'études

cite les noms de ceux qui depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, se sont particulièrement occupés de l'enseignement à divers titres, p. 105-106 - Les instituteurs adjoints dans les écoles publiques, p. 107-111; Intérieur de l'instituteur, p. 112-120; Liste des ouvrages qui doivent se trouver dans la bibliothèque de l'instituteur, p. 120-126; L'instituteur considéré comme secrétaire de mairie, p. 127-131 quelques qualités importantes de l'instituteur, p. 131-133; Traitement des instituteurs et institutrices, p. 134-137; Principes généraux d'éducation, p. 138-139; Modèle de lettre de demande de poste, p. 140-142; Examen du brevet supérieur, p. 143-144; Demande de changement de poste, p. 146; La tenue des registres de l'état civil, p. 147-164.

2. Cahier de notes de géographie de l'élève-maître Henri-Émile Louchet à l'école normale de Dohem (1876-1877) : un long chapitre préliminaire, appelé « organisation de la terre », est surtout consacré à essayer de réfuter les nouveaux acquis scientifiques pouvant ébranler les écrits bibliques sur le rôle du Créateur, les dimensions temporelles et métaphysiques de l'origine du monde et des hommes. Des nomenclatures énumératives sur les mers, les races, des « notions » (en fait des nomenclatures) sur l'Europe et sur la France.

3. Le cahier de pédagogie d'Émile Louchet et son cahier de géographie ont été photocopiés aux archives départementales du Pas-de-Calais sous la cote 1J 1053. Une copie du seul cahier de pédagogie est aussi consultable aux archives diocésaines d'Arras, sous la cote 3J 17, École normale Saint-Louis de Dohem.

4. Henri-Émile Louchet se faisait appeler Émile.

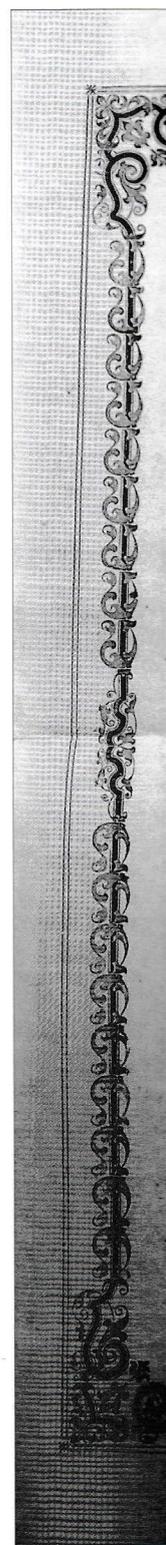


Fig. 3. Diplôme d

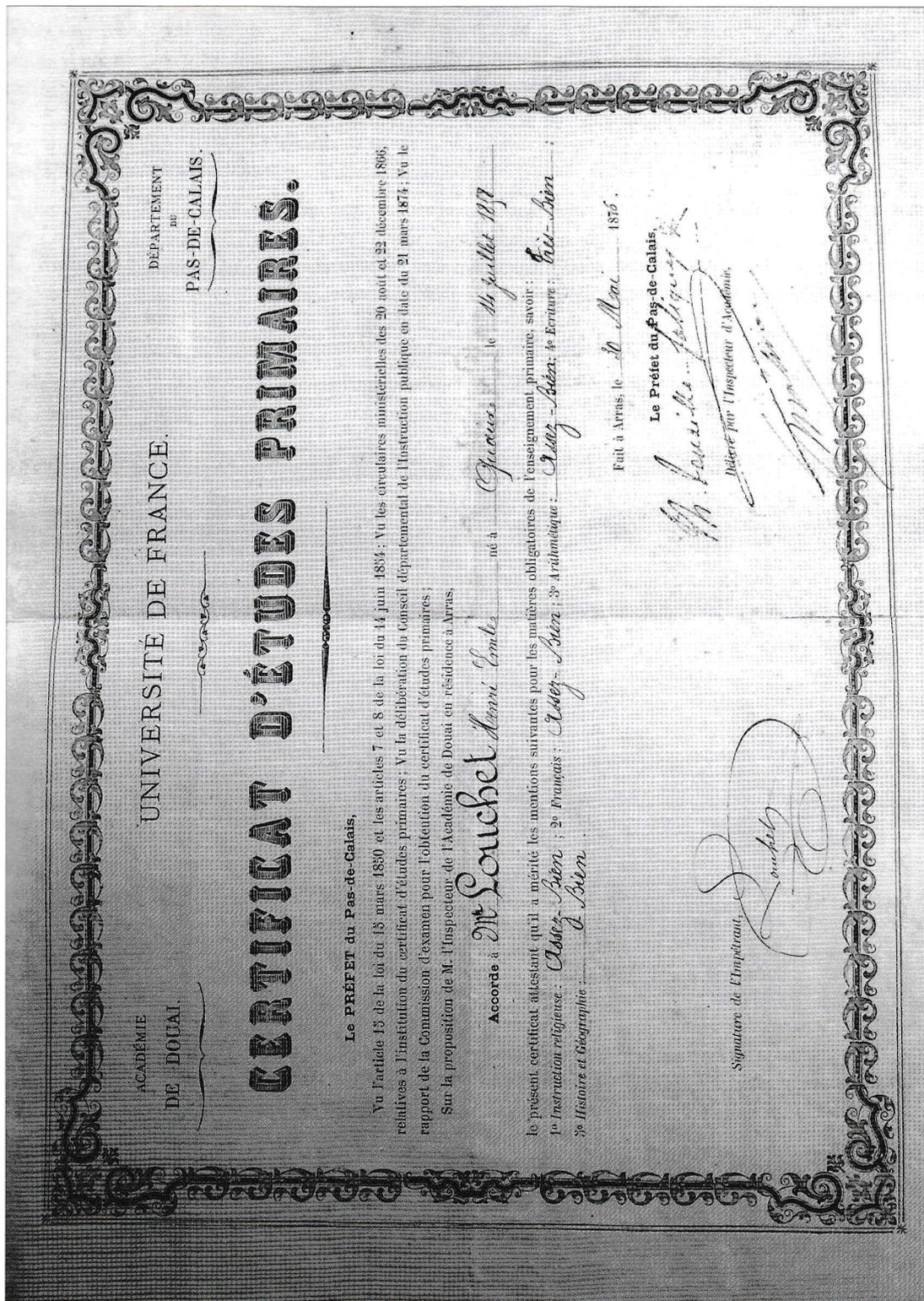


Fig. 3. Diplôme du certificat d'étude primaires d'Émile Louchet, 1876. Coll. privée Beaubaton. Cl. M. Loison.

Le cours normal de Dohem d'après les cahiers de pédagogie et de géographie de l'élève-maître Emile Louchet (1877-1878-1879)

primaires, nouvellement créé en 1874 dans le Pas-de-Calais (fig. 3). Il a 18 ans mais cela était normal dans les premières années de cet examen. Il entre le premier octobre 1876 au cours normal de Dohem, avec une bourse du conseil général du Pas-de-Calais. Il y reste trois années scolaires jusqu'en août 1879.

Il réussit le brevet élémentaire le 11 septembre 1879, au septième rang des 28 admis sur 73 présentés, premier sésame pour devenir instituteur. La loi du 27 juillet 1872 avait rendu le service militaire obligatoire pour tous, mais les instituteurs signant un engagement décennal en étaient exemptés (fig. 4). Émile Louchet exerce du 28 septembre 1879 au 4 avril 1883 en tant qu'adjoint, successivement à Annay-sous-Lens, Béthune, Frévin-Capelle, Meurchin. Il est titularisé le 4 avril 1883 à Escalles.

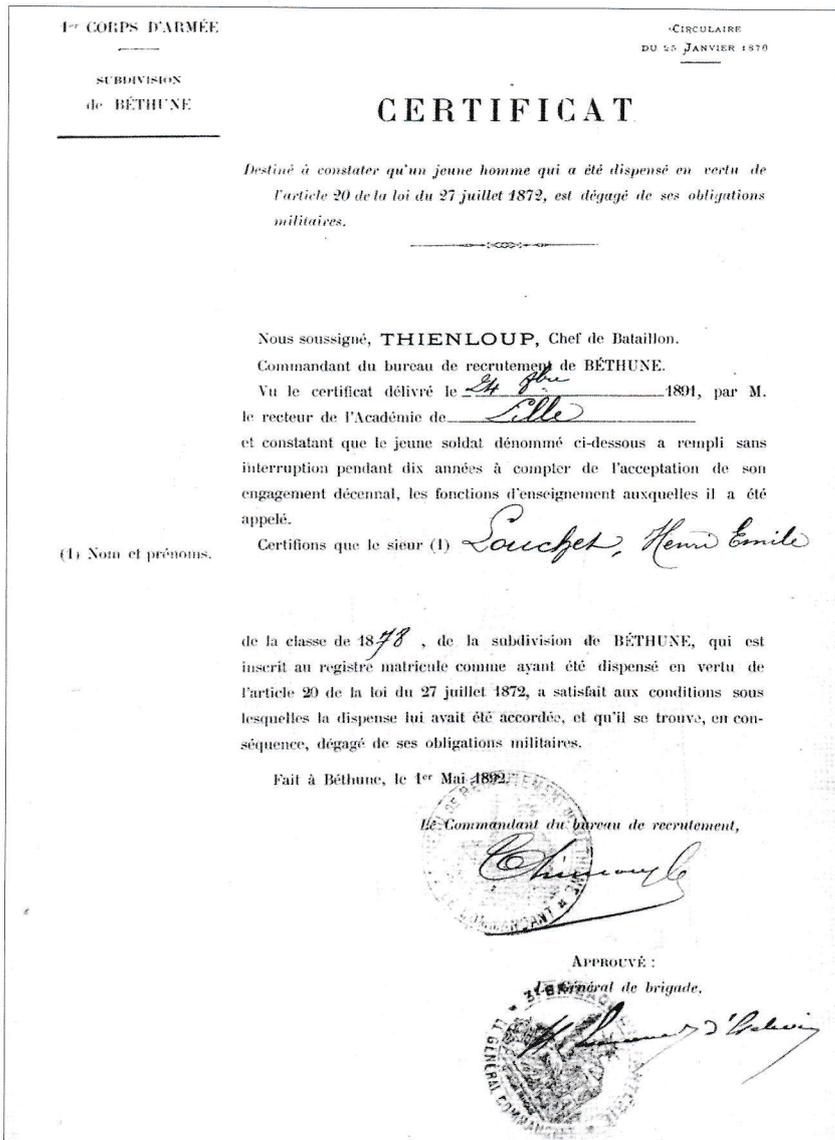


Fig. 4. Certificat d'exemption militaire, 1892. Coll. privée Beaubaton. Cl. M. Loison.

Nommé en septembre 1881, instituteur à H (fig. 5 et 6). É.



Fig. 5. Arbre géné

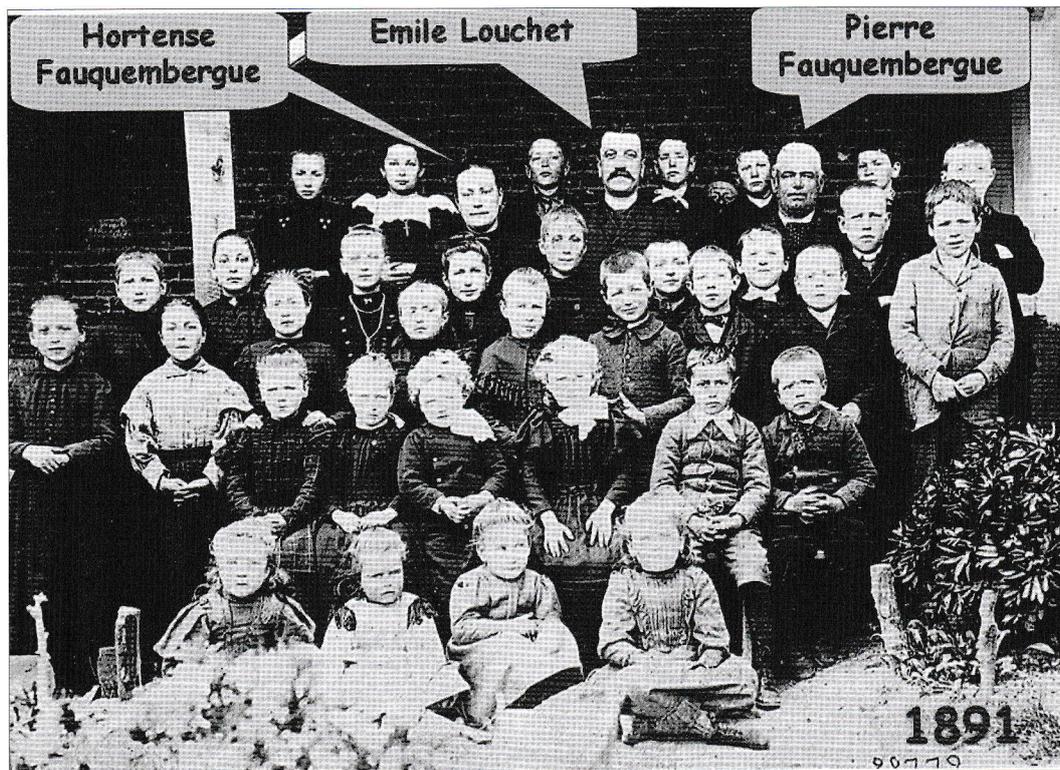


Fig. 6. Émile Louchet, sa femme Hortense et son beau-père Pierre Fauquembergue en 1891. Coll. privée Beaubaton. Cl. M. Loison.

fonction de chantre. L'école républicaine avait mis fin à l'ambiguïté de l'ancienne fonction du clerc laïque. Pendant 23 ans, Émile Louchet exerce à Hesmond⁵ mais sa formation à Dohem n'a pas favorisé sa carrière et il n'a obtenu ses promotions qu'à l'ancienneté, comme nous le verrons ultérieurement. Il décède le 13 février 1912 dans sa cinquante-quatrième année en laissant une veuve de 46 ans et un fils Ernest, âgé de 18 ans.

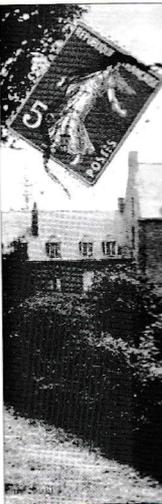
Le cours normal de Dohem (fig. 7)

La loi Guizot de 1833 obligeait les départements, soit à entretenir une école normale, soit à se joindre à un département voisin. Le conseil général du Pas-de-Calais avait choisi cette seconde possibilité en envoyant ses élèves-instituteurs boursiers à l'école normale interdépartementale de Douai⁶.

La loi du 15 mars 1850, dite loi Falloux, traduit un nouveau rapport des forces politiques et ne demande plus aux départements que « de pourvoir au recrutement des instituteurs communaux, en entretenant des élèves-maîtres, soit dans les établissements d'enseignement

5. Nous remercions vivement M. Jean-Claude Beaubaton, ancien directeur d'école à Hesmond, pour les renseignements et les documents qu'il nous a communiqués sur l'histoire de la famille Louchet-Fauquembergue. On pourra lire avec intérêt la brochure qui a accompagné sa conférence : Jean-Claude BEAUBATON, *En passant par la Toupirole, Hesmond à travers l'histoire de son école de 1645 à 1968*, Hesmond, 2007.

6. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle. Notices rédigées à la demande du conseil général pour servir à l'histoire du département du Pas-de-Calais*, t.II, *Services publics*, Arras, Imprimerie Bouvry, 1900, p. 469-470.



primaire dési
le départemen

Le Consei
Il admet la cr
institutrices d
« cours norm
instituteurs et
explique son
campagne, lo
[...]»¹⁰. » Le
directeur, l'al

Cette solu
critiques de p
qui est remis
constituent u
déplorent l'al
appliquées, e
le ministre
L'inspecteur
manque d'été

7. *Ibid.*, p.473-

8. Caroline DA
Rinxent, 2001, p.

9. D'après l'A
l'inspecteur d'ac
conseillers génér

10. *Procès-ver*

11. Yves-Mari
Villeneuve d'Asc

12. *Ibid.*, p. 37

13. Arch. dép.

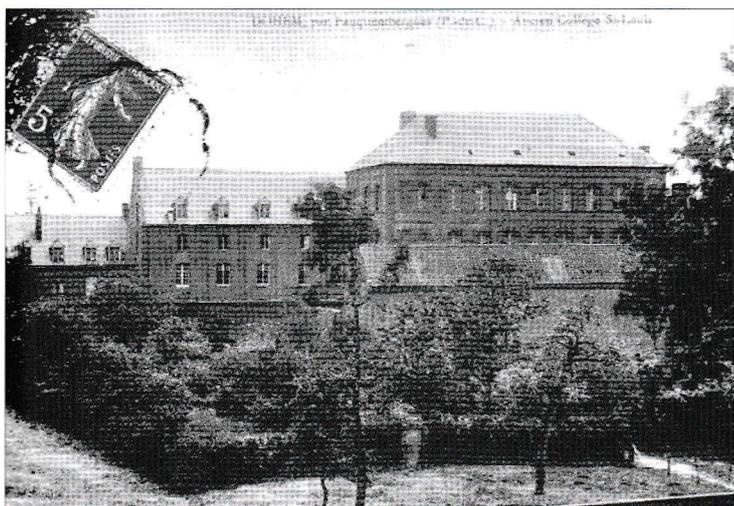


Fig. 7. Cours normal primaire de garçons annexé au pensionnat Saint-Louis de Dohem, fin XIX^e siècle. Wiki Pas-de-Calais. Cl. M. Loison.

primaire désignés par le conseil académique, soit dans l'école normale établie à cet effet par le département⁷. »

Le Conseil Général, sur proposition du préfet, dénonce la convention passée avec Douai. Il admet la création d'une école normale mais, dans l'immédiat, place les futurs instituteurs et institutrices dans les pensionnats de Dohem⁸ transformés en écoles primaires libres, appelées « cours normaux ». En octobre 1850, trente bourses de 500 francs sont attribuées aux futurs instituteurs et dix bourses de 300 francs aux aspirantes institutrices. Le conseil académique⁹ explique son choix de Dohem : « Il s'agit de placer ainsi ces jeunes gens, pris généralement à la campagne, loin du contact des villes, sous une influence éminemment religieuse et chrétienne [...]»¹⁰. » Le personnel enseignant du cours normal d'instituteurs comprend alors, outre le directeur, l'abbé Panet, quatre maîtres dont trois laïques et un ecclésiastique.

Cette solution, d'abord jugée satisfaisante par les autorités départementales, appelle des critiques de plus en plus sévères dans les années 1860. À travers Dohem, c'est tout un système qui est remis en cause. Les rapports successifs des inspecteurs généraux entre 1865 et 1882 constituent un dossier accablant¹¹. Ils contestent la qualification du personnel enseignant, déplorent l'absence de véritable formation pédagogique, critiquent le contenu et les méthodes appliquées, en particulier dans les disciplines nouvelles rendues obligatoires en 1867 par le ministre Victor Duruy : histoire, géographie, sciences naturelles, système métrique¹². L'inspecteur général Danton conclut par un jugement sévère mais réaliste : « l'instruction y manque d'étendue et de solidité¹³. »

7. *Ibid.*, p.473-475.

8. Caroline DARNAUX, *Le pensionnat de Dohem : un modèle d'éducation chrétienne au cœur du haut-pays de 1814 à 1971*, Rinxent, 2001, p. 24-27. L'auteur étudie simultanément l'évolution de la formation des institutrices p. 55-78.

9. D'après *l'Annuaire statistique du Pas-de-Calais*, année 1852, le conseil académique présidé par le recteur comprend l'inspecteur d'académie, les délégués du préfet et de l'évêque, le pasteur protestant, des représentants de la Justice, des conseillers généraux.

10. *Procès-verbaux des délibérations du conseil général*, 1851, rapport présenté par le conseil académique.

11. Yves-Marie HILAIRE, *Une chrétienté au XIX^e siècle? La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, t.1, Villeneuve d'Ascq, P.U.L, 1977, p. 370.

12. *Ibid.*, p. 370.

13. Arch. dép. du Pas-de-Calais, U 28, p. 465, « Rapport de la 3^e commission du conseil général », session de 1865.

Au conseil général, les avis demeurent partagés. Un groupe de conseillers généraux ayant à sa tête Émile Lenglet, l'ancien préfet provisoire du Pas-de-Calais en 1870, réclame régulièrement la création de véritables écoles normales. En 1872 le Conseil Général renouvelle cependant sa confiance à Dohem pour une période de six ans mais crée un comité de surveillance, composé de notables et de conseillers généraux, présidé par Quenson de la Hennerie, conseiller général de Lumbres¹⁴. La société de Saint-Bertin¹⁵ acquiesce aux principales mesures d'équipement demandées par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : instruments de physique, laboratoire de chimie, station météorologique, augmentation de quarante à soixante du nombre des boursiers¹⁶. Dohem toutefois ne parvient pas à se doter totalement de professeurs brevetés et ne possède toujours pas de véritable école d'application.

Émile Louchet, admis à la rentrée de 1876, sort de Dohem en août 1879 quand la loi Paul Bert du 9 août 1879 impose dans un délai de quatre ans, la création dans chaque département d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices. Les critiques formulées depuis quinze ans étaient-elles fondées ou partisans ? C'est ce que nous étudierons à la lumière des cahiers d'Émile Louchet.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE LA FORMATION DE L'ÉLÈVE-MAÎTRE LOUCHET AU COURS NORMAL DE DOHEM

Le cahier de cours de pédagogie comportant 164 pages, il était impossible d'en fournir la totalité du contenu. En respectant l'ordre de présentation du sommaire, il a donc fallu choisir les éléments de formation, à notre sens, les plus significatifs.

Jusqu'à l'avènement de l'école républicaine, la fonction magistrale étant considérée « comme un appendice de celle de clerc-laïc enseignant le catéchisme »¹⁷, nous avons retenu en premier lieu les éléments de cours relatifs au rapport entre l'éducation et la religion. En second lieu, la discipline histoire-géographie faisant l'objet depuis 1867 d'une obligation d'enseignement a retenu tout particulièrement notre attention. Enfin, les éléments éthiques et déontologiques (fig. 8) occupant plus de 30 % du cahier de cours, nous avons jeté notre dévolu sur l'éducation morale de l'instituteur.

Le rapport éducation-religion : instituteur ou encore clerc laïque ?

Le chapitre V fixe clairement les objectifs en matière « d'enseignement de l'instruction religieuse¹⁸. » Nous le reproduisons dans son intégralité.

14. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 109 : Cours normal primaire de garçons annexé au pensionnat Saint-Louis de Dohem. Rapports de la commission de surveillance, 1868-1881.

15. Le pensionnat et le cours normal de Dohem dépendent de la Société de Saint-Bertin. Fondée en 1834, elle connaît un développement régional sous l'épiscopat de M^{gr} Parisis.

16. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 109 : Cours normal..., *op. cit.* Lettre du chanoine Marin, supérieur de Saint-Bertin, du 25 mars 1877 répondant à une lettre du préfet du 23 mars.

17. Marc LOISON, *Facteurs d'alphabétisation et de scolarisation dans l'Arrageois au XIX^e siècle ou un arrondissement rural face à des inégalités*, thèse de doctorat, Université de Lille III, Presses universitaires du Septentrion, 1997, p. 402.

18. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1J 1053 : cours de pédagogie..., *op. cit.*, p. 23-25. Voir note 1.

Dans
l'instituteur
en trois div
catéchisme
les plus je
sept à huit
lire, on le
matin et
leur fera
catéchisme
s'ils possè
deuxième
qui se pre
communio
ne sachan
pour être
de la deu
le texte du
possédero
le texte d
on leur f
sainte. In
sa classe
avoir soie
qui aura
paroisse
élèves rép
division o
le grand
lire l'hist
se borner
à désirer

Plus loin

Les f
permette
une cert
ou pour
quand e
charge d
bonne te
trop peu

19. Avec 18
abordées « les
mariage et de d

Le cours no

Dans une école de campagne, l'instituteur pourra partager les élèves en trois divisions pour l'enseignement du catéchisme. Dans la première il mettra les plus jeunes enfants jusqu'à l'âge de sept à huit ans. S'ils ne savent pas encore lire, on leur fera réciter les prières du matin et du soir; s'ils savent lire on leur fera apprendre le texte du petit catéchisme en ayant soin de s'assurer s'ils possèdent bien leurs prières. Dans la deuxième division on mettra les enfants qui se préparent à faire leur première communion, on y mettra aussi ceux qui ne sachant pas lire seraient trop grands pour être dans la première. Les élèves de la deuxième division doivent savoir le texte du petit catéchisme. Quand ils le posséderont bien on leur fera apprendre le texte du grand et en même temps on leur fera lire l'abrégé de l'histoire sainte. Indépendamment des leçons de sa classe, l'instituteur devra toujours avoir soin de faire apprendre le chapitre qui aura été donné au catéchisme de la paroisse et s'il est possible il assistera lui-même à ce catéchisme pour voir comment ses élèves répondent et pour entendre les observations qui leur seront faites. Dans la troisième division on mettra les jeunes gens qui ont fait leur première communion, on leur fera revoir le grand catéchisme, repasser l'histoire sainte et même si cela est possible, on leur fera lire l'histoire de l'Église. Dans l'enseignement de l'instruction religieuse l'instituteur doit se borner en fait d'explication à ce qui est nécessaire pour l'intelligence des mots, il serait à désirer d'ailleurs qu'il s'entendît toujours pour ce sujet avec M. le curé de sa paroisse.

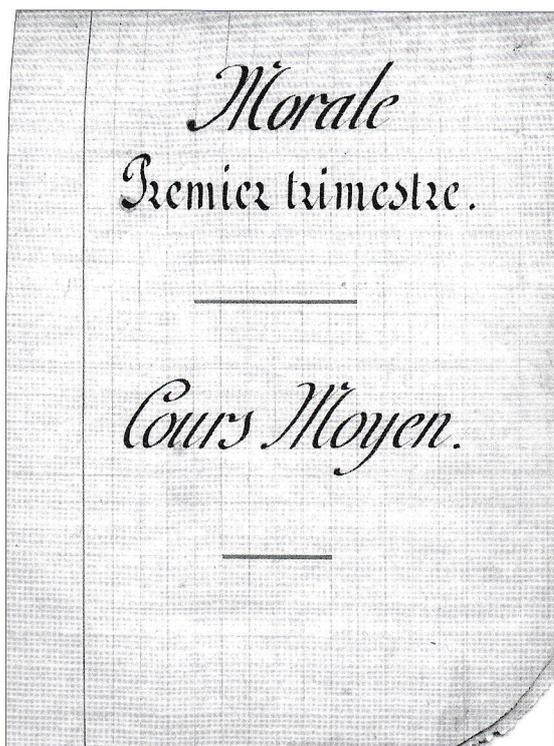


Fig. 8. Couverture d'un cahier de morale d'Émile Louchet, fin XIX^e siècle. Coll. privée Beaubaton. Cl. M. Loison.

Plus loin dans la partie « programme », le cahier de cours précise que :

Les fonctions de secrétaire de mairie¹⁹ mettent l'instituteur plus en vue; elles lui permettent de rendre quelques services en dehors de sa classe; elles lui donnent donc une certaine influence qu'il peut en diverses circonstances employer pour opérer le bien ou pour seconder l'administration. Celles de cleric-laïque procurent les mêmes avantages quand elles sont remplies dans un but d'utilité commune. Il est bon que l'instituteur se charge de ces diverses fonctions partout où elles ne nuisent pas d'une manière sensible à la bonne tenue de l'école. [...] L'instituteur cleric-laïque n'attachera à ses fonctions ni trop, ni trop peu d'importance. Qu'il se rappelle ces paroles : « Il est l'auxiliaire du curé en ce qui

19. Avec 18 pages, soit plus de 10 % du volume du cahier, ces fonctions y occupent une place importante. Sont notamment abordées « les leçons sur la tenue des registres de l'état civil », à savoir les officiers, la rédaction des actes de naissance, de mariage et de décès.

concerne la solennité à donner aux cérémonies du culte ; qu'il conserve toujours sa dignité dans toute occasion ». Les fonctions de clerc-laïque sont dignes, elles doivent être remplies avec dignité. L'instituteur aura pour le curé tout le respect qu'il lui doit et l'obéissance que ses fonctions impliquent. L'instituteur avant de se charger des fonctions de clerc-laïque doit consulter ses supérieurs. Pour être organiste, il faut connaître suffisamment la touche de l'instrument, se souvenir qu'il faut non du bruit et de la cacophonie mais de l'harmonie, de la musique. Nous sommes d'avis qu'un organiste qui n'a pas le sentiment religieux et qui ne sait pas se servir de son instrument, fait plus de mal que de bien. Ce n'est pas qu'il faille toujours des artistes mais des hommes de goût, de sentiment et de foi : on n'est organiste qu'à cette condition. Il faut aussi ne pas prodiguer l'orgue comme on le fait trop souvent ; pour produire quelque chose avec cet instrument il ne faut pas en abuser. Qu'on le fasse entendre aux grandes fêtes, à certains saluts étudiés et préparés à l'avance. Pour cela l'instituteur n'aura besoin d'aucune autorisation, c'est la piété qui le guidera et le plaisir qu'il fera le récompensera suffisamment²⁰.

Incontestablement ces deux extraits du cahier de cours de pédagogie mettent en évidence « la prédominance accordée par le cours normal de Dohem aux exercices religieux sur les matières d'enseignement proprement dit²¹. » Comme l'indique Antoine Prost, « l'enseignement était étroitement intégré à la religion [...] le maître apparaît en quelque sorte comme le prolongement du curé. Il complète son ministère en des domaines moins nobles que le culte : l'instituteur est un clerc laïc²². » Si avec la Révolution française et durant la première moitié du XIX^e siècle on avait admis que la cléricature devait être subordonnée au métier d'enseignant, il n'en est plus de même durant la seconde moitié du XIX^e siècle avec l'évêque Parisis²³. Celui-ci estime en effet que l'instituteur de campagne est d'abord un clerc laïque. En conséquence, la formation dispensée au cours normal de Dohem doit faire la part belle à l'éducation religieuse.

Fort de ce constat, en août 1873, le groupe de conseillers généraux républicains partisans de la création d'une école normale d'instituteurs déclare, non sans humour, qu'en raison de cette prégnance religieuse, au cours normal de Dohem « on pourra former des sacristains parfaits, des chantres de lutrin qui feront les délices du village, on ne fera jamais un bon instituteur²⁴. »

L'histoire et la géographie : des matières nouvelles néanmoins délaissées ?

En matière d'enseignement de l'histoire et de la géographie à l'école primaire, la période 1830-1870 est décisive sur le plan institutionnel. Présentant, en janvier 1833, son projet de loi sur l'instruction primaire aux députés, Guizot prend bien soin de distinguer les « connaissances indispensables à tous » de celles qui « sont utiles à beaucoup²⁵. » La loi Falloux de 1850 reprend la loi Guizot de 1833 mais stipule que « l'enseignement primaire [...] peut comprendre [...]

20. Arch. dép. du Pas-de-Calais, IJ 1053 : cours de pédagogie *op. cit.*, p. 125-129.

21. Marc LOISON, *L'école primaire française, de l'Ancien Régime à l'éducation prioritaire*, Paris, Vuibert, 2007, p. 262.

22. Antoine PROST, *Histoire de l'enseignement en France. 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 133.

23. Marc LOISON, *Facteurs d'alphabétisation...*, p. 435.

24. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle*, p. 503.

25. Patrick GARCIA, Jean LEDUC, *L'enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 62. Parmi les connaissances « utiles à beaucoup » figurent « la géographie qui nous apprend les divisions de cette terre que nous habitons ; l'histoire par laquelle nous cessons d'être étrangers à la vie et à la destinée de notre espèce ; surtout l'histoire de notre patrie qui nous unit à elle. »

des éléments
Duruy dont
sont ajoutés
enseignement

Enseign

Pour e
abrégé tr
faire app
plus intér
eux-mêm

Pour e
trouve lim
de le faire
fera résu

L'insti
évitant ce
une espè
l'histoire
retenir de
mémoire

L'ense
le texte :
On fera c
à des enl
ne deman
ordinaire
qu'on app
il est néce

Notons to
élèves les plu
qui prévoient
possible à l'a

26. *Ibid.* La loi l
l'enseignement «
primaire.

27. *Bulletin ad*

28. Arch. dép. c

29. *Bulletin de*
suivants : « La G
Clotilde ; Charles
Eustache de Saint-
France ; Guerre de

des éléments de l'histoire et de la géographie²⁶. » Le 10 avril 1867 est promulguée la loi Duruy dont l'article 16 déclare : « Les éléments de l'histoire et de la géographie de la France sont ajoutés aux matières obligatoires de l'enseignement primaire²⁷. » Voyons comment cet enseignement est abordé dans le chapitre VIII du cours de pédagogie d'Émile Louchet.

Enseignement de l'histoire et de la géographie

Pour enseigner l'histoire sainte aux petits enfants il faut leur mettre entre les mains un abrégé très court, contenant sans aucun détail l'enchaînement des faits principaux et le faire apprendre textuellement; puis le maître doit choisir parmi les faits ceux qui sont les plus intéressants et les raconter avec quelques développements : il les leur fera raconter à eux-mêmes et enfin il exigera par écrit un petit résumé.

Pour enseigner l'histoire de France à des élèves plus avancés, comme l'instituteur se trouve limité par le temps, ce qu'il a de mieux à faire, c'est de leur donner un bon auteur, de le faire étudier et réciter par fractions de chapitre mais sans exiger le texte, puis il les fera résumer les chapitres entiers et enfin il fera mettre ces résumés par écrit.

L'instituteur devra aider ses élèves à faire des réflexions sur les faits historiques en évitant cependant de développer chez ceux qui seraient portés à de vaniteuses prétentions une espèce de critique d'autant plus ridicule que les écoliers ne peuvent avoir dans l'histoire que des notions extrêmement restreintes. On emploie quelquefois pour faire retenir des dates, des tableaux mnémotechniques; ces moyens qui aident puissamment la mémoire ne sont pas à dédaigner pourvu qu'ils soient simples et faciles.

L'enseignement de la géographie se donne à l'aide d'un bon auteur dont on fait réciter le texte : mais il faut faire en même temps usage de cartes et cet usage est indispensable. On fera copier ces cartes aux enfants en évitant toutefois de leur laisser perdre du temps à des enluminures inutiles dont les écoliers s'occupent d'autant plus volontiers que cela ne demande aucun effort d'intelligence. La première partie des livres de géographie traite ordinairement de cosmographie; il est clair que l'on se bornera à faire comprendre ce qu'on appelle pôles, méridiens, équateur, longitude, points cardinaux et encore pour cela il est nécessaire de pouvoir montrer aux enfants un globe terrestre²⁸.

Notons tout d'abord qu'en indiquant que l'enseignement de l'histoire est réservé aux élèves les plus avancés, le cours de pédagogie n'est pas en conformité avec les programmes qui prévoient dès le cours préparatoire des récits simples et des entretiens²⁹, faits autant que possible à l'aide d'images.

26. *Ibid.* La loi Falloux reprend certes la loi Guizot mais ignore le projet déposé par Hippolyte Carnot en juin 1848 et prévoyant l'enseignement « de notions élémentaires sur l'histoire et la géographie de la France » à tous les niveaux de l'enseignement primaire.

27. *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique*, n° 138, 1867, p. 344.

28. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1J 1053 : *cours de pédagogie...*, *op. cit.*, p. 54-56.

29. *Bulletin de l'enseignement primaire*, VII bis, 27 avril 1877, p. 321. Ces récits et entretiens devaient porter sur les points suivants : « La Gaule; César et Vercingétorix; Attila et sainte Geneviève; la Gaule chrétienne; les Francs et Clovis; sainte Clotilde; Charles-Martel; Charlemagne; les croisades : Pierre l'Ermite, Godefroy de Bouillon, saint Bernard; saint Louis; Eustache de Saint-Pierre; Duguesclin; Jeanne d'Arc; Bayard; Henri IV et Sully; Louis XIV et Colbert, réunion de l'Artois à la France; Guerre de 1870-71, perte de l'Alsace et de la Lorraine ».

Par ailleurs, en faisant systématiquement référence soit à un abrégé très court, soit à « un bon auteur », le cours de pédagogie ignore la philosophie éducative de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778)³⁰ et privilégie incontestablement « un enseignement par les mots »³¹ confirmant ainsi le propos de l'inspecteur Henne qui, lors d'un congrès tenu à Paris en 1867, à propos de l'enseignement de l'histoire et de la géographie déclarait : « La plupart des maîtres n'enseignent que des mots ; comme eux, les livres passent à côté des réalités vivantes de ce monde ; ils se composent de longues et insignifiantes nomenclatures, faites pour dégoûter les meilleurs esprits³². » Le contenu du cours de géographie³³ de l'élève Émile Louchet déposé aux archives départementales que nous avons parallèlement analysé confirme ce point de vue³⁴ et affiche par ailleurs un programme d'enseignement contestable institutionnellement³⁵.

Le cahier de géographie ouvre sur une douzaine de pages consacrées à l'histoire de la création³⁶ dont nous reproduisons ci-après l'essentiel.

Création³⁷ signifie un acte par lequel on fait naître quelque chose là où il n'y avait rien. Si nous admettons la création pour le monde nous détruisons par là même l'opinion qui reconnaît l'éternité de la matière et cette opinion est en effet inadmissible. En effet, si la matière est éternelle comme Dieu elle participe aux attributs divins ; il y a donc deux dieux. Alors ils se bornent réciproquement et ils ne sont (pas) parfaits ; alors ils ne sont pas dieux ou bien ils se confondent comme le veulent les panthéistes³⁸, ce qui n'est pas moins absurde. La Genèse ne donne à la terre que 6 ou 8 mille ans de vieillesse. Elle fait accomplir l'entière organisation de la terre en six jours. Voilà ce que les dernières données géographiques démentent absolument. Les différentes couches que l'on rencontre avant d'arriver au granit n'ont pu se former que dans un laps de temps beaucoup plus considérable que celui marqué par la Genèse. Ces couches sont remplies de fossiles végétaux et animaux

30. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Émile ou de l'éducation*, Livre III, 1762. « Je n'aime point les explications en discours ; les jeunes gens y font peu d'attention et ne les retiennent guère. Les choses ! Les choses ! Je ne répéterai jamais assez que nous donnons trop de pouvoir aux mots ; avec notre éducation babillarde nous ne faisons que des babillards. »

31. Marc LOISON, *L'école primaire française...*, p. 55-56.

32. Henri-Charles RULON et Philippe FRIOT, *Un siècle de pédagogie dans les écoles primaires*, Paris, Vrin, 1962.

33. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1J 1053 : cahier de notes de géographie ..., *op. cit.*

34. Ce cahier de notes de géographie comporte deux rubriques : histoire de la création et points de vue de la géographie. La première rubrique aborde essentiellement la Genèse et le Déluge. La seconde embrasse l'étude, la formation et le mouvement de la terre ; les continents et les mers ; les différents pays et peuples. D'emblée, le propos introductif, en indiquant que « la géographie c'est la description de la terre », affiche clairement le contenu du cours de géographie à venir. De fait sur les 171 pages constituant ce cahier, plus de 85 % sont réservées à des listes d'éléments formant des entités géographiques.

35. Si certaines des notes de géographie, dans cette époque scientiste et positiviste, sont sujettes à caution, d'autres sont en conformité fort partielle avec le programme des matières obligatoires de l'enseignement primaire dans les écoles communales. De fait, ce dernier affiche l'obligation d'aborder, dès le cours préparatoire, des notions très élémentaires sur le canton, l'arrondissement, le département du Pas-de-Calais ; de poursuivre au cours élémentaire et au cours moyen par une étude plus détaillée des différents échelons locaux, sans omettre de procéder chaque année, au titre de la méthode concentrique, à la révision des éléments introduits les années précédentes. Le cahier de cours de géographie de Louchet ne laisse nullement apparaître ces éléments de géographie locale, abordant exclusivement la géographie physique, politique et statistique des principaux pays européens dont la France. C'est en ce sens qu'il est contestable institutionnellement.

36. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1J 1053 : cahier de notes..., *op. cit.*, p. 2-13.

37. Rappelons qu'en 1859, émerge la théorie de l'évolution de l'homme de Charles Darwin. Malgré cette avancée scientifique, jusqu'aux grandes lois laïques, il est fait obligation dans le programme des matières de l'enseignement primaire dans les écoles communales (dans *Bulletin de l'enseignement...*, *op. cit.*, p. 319-341) d'aborder la question de la création en instruction morale et religieuse dès le cours préparatoire et jusqu'au cours supérieur. Notons par ailleurs que l'Église catholique, demeurée créationniste jusqu'à la veille du concile Vatican II en 1961, a reconnu en 1996 que les théories de Darwin sont plus qu'une hypothèse.

38. Le panthéisme est une doctrine philosophique et religieuse selon laquelle Dieu se confond avec la nature. On utilise couramment le terme « panthéisme » pour désigner un comportement ou un état d'esprit visant à diviniser la nature.

dont les
marquen
boulever
d'années
les géolo
les accor
effet le m
Moïse l'a
septième
hommes
condition
jeunesse
la briève
hommes
prolonge
longévité
plusieurs
cette long

Dans ce
mouvements
sur la géogra
physique de
priviliégiant

Franc
Nord, Be
sud, Méd
Positi
longitude
Dimen
Longueur
Forme
Dunkerqu
Mathieu
ouest mar
Supery
Rivage
golfe du C
Hève, pre
Brest, de
pointe de
pointe de
Sainte, M
Corse. [...]

39. Arch. dép.

dont les espèces n'appartiennent pas à notre règne végétal et animal actuel. Ces couches marquent par leur changement de direction des traces sensibles de vastes et successifs bouleversements. Tout y indique une série de gigantesques révolutions. Après des milliers d'années est sortie la terre telle qu'elle s'offrit aux premiers hommes. Voilà ce que disent les géologues. Nous leur répondons : ces siècles que vous réclamez, nous pouvons vous les accorder ; les jours dont parle Moïse peuvent très bien être pris pour des périodes. En effet le mot hébreu (*Barra*) employé par la Genèse a ces deux significations ; et d'ailleurs si Moïse l'avait employé dans le sens de jour, il n'aurait pas pu dire que Dieu s'est reposé le septième jour, puisque ce septième jour dure encore. [...] Contre la longévité des premiers hommes on ne peut élever aucune objection au nom de la science. En effet placés dans des conditions meilleures, rien ne s'oppose scientifiquement à ce que la vie n'ait eu en cette jeunesse de l'humanité une puissance et une durée plus longues. On attribue au déluge la brièveté de la vie des hommes ; par conséquent avant cette catastrophe terrible, les hommes vivaient très longtemps jusqu'à 1000 années. Les fruits sont considérés comme prolongeant la vie et on sait que dans ces temps on ne mangeait pas de chairs. Cette longévité est comprise dans les traditions de presque tous les peuples et est relatée dans plusieurs anciens historiens. Enfin les longévités extraordinaires ne cessent de rappeler cette longévité ancienne.

Dans ce cahier, suivent alors quelques considérations sur l'étude, la formation et les mouvements de la terre ; quelques éléments de géographie humaine et enfin un long chapitre sur la géographie de l'Europe. De ce dernier nous avons extrait quelques notes de géographie physique de la France³⁹ particulièrement révélatrices de cet « enseignement par les mots », privilégiant de longues listes d'éléments formant des entités géographiques.

France, géographie physique. Limites : Au nord, la Manche, Pas-de-Calais, Mer du Nord, Belgique, Luxembourg. À l'est, l'Allemagne (Alsace, Lorraine), Suisse, Italie. Au sud, Méditerranée, Espagne. À l'ouest l'océan Atlantique.

Position astronomique : 42°20' et 51°05' latitude nord ; 7°07' longitude ouest ; 5° longitude est.

Dimensions : Les plus grandes sont de Brest à Menton, de Dunkerque à Perpignan. Longueur du nord au sud : 1000 km, largeur de l'est à l'ouest : 850 km.

Forme géométrique: La France a la forme d'un hexagone régulier. Les sommets sont Dunkerque, les monts Donon, la Roya, le cap Cerbère, la Bidassoa, la pointe de Saint-Mathieu et les côtes : nord-est oriental, sud-ouest continental, sud-est occidental, nord-ouest maritime.

Superficie : 52 900 000 hectares.

Rivages : On y remarque au nord-ouest la mer du Nord, le Pas-de-Calais, la Manche, le golfe du Calvados, de Saint-Malo, baie de Saint-Michel, baie de Saint-Brieuc, pointe de la Hève, presque île du Cotentin, le cap de la Hague ; à l'ouest, l'océan Atlantique, la baie de Brest, de Douarnenez, d'Audierne, golfe du Morbihan, de Gascogne, bassin d'Arcachon, pointe de Saint-Mathieu, de Raz, de Penmarc'h, presque île de Quiberon, pointe du Croisic, pointe de Grave ; îles d'Ouessant, Groix, Belle-île, Noirmoutier, îles d'Yeu, Aix, Oléron, Sainte, Méditerranée, golfe du Lion, étang de Cau, de Berre, îles d'Hyères, de Lérins, de Corse. [...]

39. Arch. dép. du Pas-de-Calais, IJ 1053 : cahier de notes ..., *op. cit.*, p. 118-119.

L'éducation morale de l'instituteur

Les éléments éthiques abordés dans le cahier de cours peuvent être organisés autour de trois grandes rubriques : l'éducation morale de l'instituteur, les principes éducatifs, l'autorité et la discipline. L'éducation morale, avec neuf pages sur cinquante consacrées à la déontologie, occupe de toute évidence une place centrale.

L'intérieur de l'Instituteur doit répondre en tout point à sa position modeste et en même temps à sa condition et à l'éducation qu'il a reçue. La propreté et l'ordre sont les deux ornements de sa maison. L'administration elle-même a tracé le programme de son mobilier. Il faut qu'il se maintienne dans ce cadre modeste. Ce qu'il peut ajouter à ce mobilier doit s'y rapporter complètement. Nous regrettons dans le mobilier de l'Instituteur l'absence d'un petit meuble : bureau ou bibliothèque. Ce meuble est indispensable et nous en conseillons l'acquisition. Il est convenable que le lit de l'Instituteur soit garni de rideaux, ainsi que les fenêtres de son logement. Il n'est pas non plus défendu de garnir la cheminée et les murs de sa chambre pour se plaire chez soi, il faut y être commodément. Une pendule fort simple, deux petits flambeaux et deux vases en porcelaine suffisent pour orner une cheminée. Un papier simple gris foncé tapisserait bien la chambre et ferait ressortir le modeste mobilier qui la garnit. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette pièce ainsi meublée et décorée serait la chambre de réception de l'Instituteur, son cabinet de travail. Les autres pièces seraient encore plus modestement garnies et seulement garnies au lait de chaux. La femme de l'Instituteur est toujours digne de lui, nous le supposons du moins. Elle a de l'instruction, de l'éducation et surtout de la simplicité en toutes choses, et beaucoup de réserve. Elle n'excite ni l'envie, ni la jalousie par la recherche de sa toilette ; et sa mise, conforme à la modeste position de son mari, n'a rien qui choque, rien de ridicule. La plus grande union règne dans la famille, les enfants sont bien élevés ; tous les membres concourent à donner au chef cette autorité qui impose plutôt par l'influence de la bonté que par l'autorité du commandement.

Les faits qui intéressent la commune sont exposés, discutés même dans la famille mais la plus grande discrétion préside à cet entretien et jamais une parole imprudente, pouvant donner lieu à des dissensions, à des commérages, ne sera prononcée en présence de l'instituteur par les membres de sa famille. Les enfants de l'instituteur sont élevés avec ceux du village. Ils partagent leurs jeux, mais arrivés à l'âge adulte, ils apportent plus de ménagement à leurs distractions et la réserve imposée au père devient la règle de conduite des enfants ; le bon exemple doit toujours sortir de cette maison et jamais le scandale.

L'instituteur doit occuper utilement les quelques loisirs que lui laissent ses fonctions et l'éducation de ses propres enfants par l'étude, la lecture, le dessin, la musique (orgue) et le jardinage.

On ne le verra jamais désœuvré, traînant son ennui de commune en commune les jours de congé. Ce désœuvrement, cette inaction produisent le plus mauvais effet sur l'esprit des populations ; il ne prendra pas non plus part aux divertissements bruyants des gens du village ; il ne se mêlera jamais à eux dans ces circonstances ; il n'y gagnerait absolument rien et il courrait risque d'y perdre son autorité, sa dignité, sa considération. Est-ce à dire qu'il sera entièrement privé de toute espèce d'amusements, de distractions ? Non

évidem
champs
aux gran
un entre
mais là
futilités
les sorm
pas entr
les géam
marionn
pourra v
les plus
monogra
partie de
sont inép
les appr
de talent
réunion
des réun

La bi
sera mo
cette mo
ne peut
de même
et consc
pas non
malsaine
honnêtes

Un jo
choix en
ainsi. Il j
des idées
présente
traitent d
que l'Ins
des méth
lois, déci
point de
Instituteur

évidemment, mais ses distractions sont d'une autre nature : une promenade dans les champs avec quelques jeunes gens, ses anciens élèves, avec ses propres enfants, une visite aux grands propriétaires dont les jardins lui seront toujours ouverts s'il sait être discret ; un entretien avec un ou plusieurs collègues, avec le curé, une course à la ville voisine ; mais là encore, il ne faut pas que l'Instituteur se conduise comme un campagnard que les futilités de la foire amusent, que les trompettes et les tambours des baladins attirent, que les sornettes, les farces grossières des pitres et des jocrisses désopilent. On ne le verra pas entrer dans ces baraques où sont exhibés des monstres réels ou imités, les nains, les géants, les enfants à grosse tête, etc. Il ne fréquentera pas davantage le théâtre des marionnettes. Il n'assistera pas au combat de l'ours, aux luttes des hercules, [...] mais il pourra visiter une ménagerie, un appareil d'optique. Il connaîtra la ville sous ses rapports les plus intéressants ; il visitera les monuments, les églises surtout ; il étudiera, il lira les monographies qui s'y rapportent ; il admirera les statues, les jardins publics, il passera une partie de ses instants dans les bibliothèques, dans les musées. Ces derniers établissements sont inépuisables, ce sont des richesses, des jouissances offertes gratuitement à qui sait les apprécier. Il ne sera pas défendu à un Instituteur d'assister à un concert où des artistes de talent se font entendre, mais il doit consulter sa bourse. Sa place est marquée dans la réunion des comices ou fêtes agricoles ayant lieu dans le canton. On peut en dire autant des réunions chorales ou des concours d'orphéonistes.

La bibliothèque d'un Instituteur ne sera ni très riche, ni bien nombreuse mais elle sera morale, instructive, éducative et religieuse. Les livres saints formeront le fonds de cette modeste collection, ils seront une garantie de sa bonne composition. De même qu'on ne peut mettre à côté d'une personne vénérable que des hommes dignes à tous égards, de même les livres saints ne sauraient être accompagnés que d'ouvrages moraux utiles et consciencieusement écrits. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'elle ne renfermera pas non plus de ces nombreuses publications à bon marché, littératures pernicieuses et malsaines dont le but évident et caché est la corruption ou le mépris de tout ce que les honnêtes gens respectent et vénèrent.

Un journal se reconnaît aux mêmes signes et aux mêmes caractères que les livres. Le choix en est difficile, car il est plus spécieux, plus habilement écrit, si l'on peut s'exprimer ainsi. Il faut non seulement qu'il défende les intérêts de tous, mais qu'il s'inspire pour cela des idées des gens de bien et des majorités. Le manuel général et le journal des Instituteurs présentent utilement un résumé politique assez complet. Les publications périodiques qui traitent de l'enseignement offrent toujours quelque chose de bon ; il est indispensable que l'Instituteur voie une de ces publications, non seulement pour se tenir au courant des méthodes, des progrès de l'enseignement, mais aussi pour avoir connaissance des lois, décrets, arrêtés, décisions, circulaires qui concernent la profession. C'est surtout au point de vue du prêt des livres, de l'abonnement aux journaux que les rapports entre les Instituteurs de même canton sont utiles ; ils établissent des liens de confraternité [...] ⁴⁰.

40. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1J 1053 : cours de pédagogie..., *op. cit.*, p. 112-120.

À la lecture de ces prescriptions on constate aisément qu'en ces premiers temps de la Troisième République « la dignité morale (de l'instituteur) va de pair avec le niveau intellectuel.⁴¹ » Comme l'indique Antoine Prost, la sévère surveillance exercée par le clergé et l'administration n'autorise guère d'écarts⁴². On attend de l'instituteur qu'il se comporte certes en homme instruit mais surtout en individu modeste et exemplaire. Notons par ailleurs qu'implicitement ces éléments éthiques traduisent la naissance d'une mentalité collective⁴³. Ils n'en constituent pas moins une influence déontique plutôt que déontologique.

De fait, la déontique ne tient pas du tout compte du contexte et indique expressément « ce qu'il faut faire⁴⁴ ». *A contrario* la déontologie, ensemble des règles et des devoirs qui régissent l'exercice d'une profession, est provisoire et évolutive puisque dépendante du contexte et indique « ce qu'il faudrait faire⁴⁵. » Le cours de l'élève Émile Louchet ne prend pas en compte les divers contextes et n'inscrit pas ses réflexions dans l'évolution possible, il tend à établir des normes à respecter en tout temps et en tout lieu. C'est en ce sens qu'il a une valeur déontique.

À l'issue de cette analyse critique de quelques éléments de la formation dispensée au cours normal de Dohem, formation pas toujours en conformité avec le programme d'études de 1877 – on en conviendra –, on peut s'interroger sur l'impact que cette dernière a eu sur les compétences professionnelles d'Émile Louchet.

EN GUISE DE CONCLUSION : DE L'ÉLÈVE-MAÎTRE DE DOHEM À L'INSTITUTEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Pour apprécier l'impact de la formation dispensée au cours normal de Dohem sur les compétences professionnelles de l'élève-maître Émile Louchet devenu instituteur-adjoint, puis instituteur, nous avons analysé son dossier professionnel (*fig. 9*). Ce dernier, déposé aux archives départementales⁴⁶, comporte une série de vingt-deux rapports qui permettent de saisir l'évolution de ses aptitudes dans la durée.

Une évaluation dans la durée

Entre 1879 et 1883, Émile Louchet exerce en tant qu'instituteur-adjoint ou de suppléant dans les communes d'Annay-sous-Lens⁴⁷, de Béthune, de Frévin-Capelle et de Meurchin⁴⁸. Durant cette période il fait l'objet de quatre rapports : deux de l'inspecteur de

41. Antoine PROST, *Histoire de l'enseignement en France...*, p. 142. A. Prost estime que durant le Second Empire, le niveau intellectuel des instituteurs s'est nettement amélioré, arguant à ce propos la bonne maîtrise orthographique et stylistique constatée dans les mémoires de 1861. Le cahier de cours d'Émile Louchet présente lui aussi cette indéniable qualité : nous n'avons relevé que très peu de fautes d'orthographe dans les 164 pages constituant le cours de pédagogie.

42. *Ibid.*

43. *Ibid.* p. 145. Antoine Prost estime que la diffusion des revues pédagogiques, le *Manuel général de l'instruction primaire* et surtout *Le journal des instituteurs* brise l'isolement des maîtres et constitue la naissance d'un esprit de corps.

44. André PACHOD, *La morale professionnelle des instituteurs, Code Soleil et Ferré*, Paris, L'Harmattan, 2007.

45. Émilie RUTKOWSKI, *La presse pédagogique*, mémoire de master 2 sous la direction de Marc Loison, IUFM-université d'Artois, 2011, p. 28-29.

46. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1256/6 : dossier d'Émile LOUCHET, 1880-1912.

47. *Ibid.*, rapport de l'inspecteur de l'instruction primaire du 4 février 1880 ; rapports de l'instituteur titulaire du 8 mars et du 9 juillet 1880.

48. *Ibid.*, rapport de l'inspecteur de l'instruction primaire du 7 février 1883.

l'instruction
en tant que ti
les-Petites⁵¹.
primaire. À p
en tant qu'in
unique d'He
l'objet de qu

49. *Ibid.*, rappo

50. *Ibid.*, rappo

51. *Ibid.*, rappo

52. *Ibid.*, rappo
avril 1895, 28 déc
et 13 décembre 19

NOTICE INDIVIDUELLE

DEPARTEMENT de PAS-DE-CALAIS AGACADEMIE DE LILLE

Nom (en maj) et prénoms : *Louchet Emile*
 Né le *14 juillet 1878* à *Quercy*, départ. *Pas-de-Calais*
 Etat-civil (lib., marié, veuf) : *Célibataire Marie*
 Etabl' où l'instituteur a terminé ses études : *Dohem*
 Dates : d'entrée à l'Ecole normale de *Dohem* : *1^{er} Août 1878*
 de sortie de l'Ecole normale de *Dohem* : *1^{er} Août 1879*
 Engagement décennal en vue de la dispense du service militaire, accepté par M. le Recteur, le *11 Janvier 1899*, réalisé le *31^{er} 1899*
 Nom de la femme de l'instituteur :
 Résidence (de l'instituteur) : *Quercy*
 de la famille (de sa femme) :
 Date de l'arrêt de titularisation (1) :

DIPLOMES		
NATURE	LIEU D'OBTENTION	DATE D'OBTENTION
Brevet élémentaire.	<i>Quercy</i>	<i>11^{er} 1879</i>
Brevet supérieur.		
Certificat d'aptitude pédagogique.	<i>Quercy</i>	<i>30 Août 1883</i>
Certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique		

DÉTAIL DES SERVICES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (2)
 (Les services en qualité de suppléant avec traitement, non soumis à retenue, à la charge de l'instituteur suppléé, ne doivent pas figurer dans le tableau).

FUNCTIONS <small>(Instituteur-adjoint, stagiaire, Titulaire-adjoint ou Titulaire).</small>	COMMUNES OU L'INSTITUTEUR A SUCCESSIVEMENT EXERCÉ <small>(Indiquer la rue, s'il y a lieu, ou le nom de l'école).</small>	DATE EXACTE de Farrêté de nomination.	DATE DE CESSATION des fonctions dans chaque poste.	OBSERVATIONS
<i>Adjoint</i>	<i>Arras sous Lens</i>	<i>3^{er} 1879</i>	<i>1^{er} Juillet 1880</i>	
<i>Adjoint</i>	<i>Bethune</i>	<i>23 juin 1880</i>	<i>1^{er} janvier 1881</i>	
<i>Suppléant</i>	<i>Lesquin Capelle</i>	<i>24 Mars 1881</i>	<i>14 Juin 1881</i>	
<i>Adjoint</i>	<i>Mouvaux</i>	<i>1^{er} Juin 1881</i>	<i>1^{er} Août 1883</i>	
<i>Titulaire</i>	<i>Escalles</i>	<i>4 avril 1883</i>	<i>17^{er} 1884</i>	
<i>Titulaire</i>	<i>Molinghem</i>	<i>25^{er} 1884</i>	<i>1^{er} Août 1886</i>	
<i>Titulaire</i>	<i>Campigneulles les Petites</i>	<i>12 août 1886</i>	<i>1^{er} 1888</i>	
<i>Titulaire</i>	<i>Hesmond</i>	<i>3^{er} 1888</i>	<i>13^{er} fév 1912</i>	<i>Accusé</i>

(1) Cette date sera portée par l'inspection académique.
 (2) On ne devra pas passer de lignes. — Une seule ligne sera consacrée à chacun des postes occupés.

Fig. 9. Notice individuelle d'Émile Louchet, instituteur public, 1879-1912. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1256/6. Cl. M. Loison.

l'instruction primaire et deux de la part de l'instituteur titulaire. Entre 1883 et 1888, il exerce en tant que titulaire dans les écoles d'Escalles⁴⁹, de Molinghem⁵⁰ (fig. 10) et de Campigneulles-Petites⁵¹. Nous possédons pour cette période quatre rapports de l'inspecteur de l'instruction primaire. À partir du 3 septembre 1888 il est affecté dans la commune d'Hesmond où il exerce en tant qu'instituteur titulaire jusqu'à son décès le 13 février 1912. Alors qu'il dirige la classe unique d'Hesmond (fig. 11), comprenant les cours préparatoire, élémentaire et moyen, il fait l'objet de quatorze rapports d'inspection⁵².

49. *Ibid.*, rapports de l'inspecteur de l'instruction primaire du 12 juin 1883 et du 25 mars 1884.
 50. *Ibid.*, rapport de l'inspecteur de l'instruction primaire du 13 novembre 1885.
 51. *Ibid.*, rapport de l'inspecteur de l'instruction primaire du 17 décembre 1886.
 52. *Ibid.*, rapports de l'inspecteur de l'instruction primaire du 17 mars 1889, 29 avril 1891, 21 mai 1892, 26 mai 1894, 29 avril 1895, 28 décembre 1895, 26 juin 1897, 3 mai 1899, 7 juin 1900, 11 mai 1906, 11 juin 1907, 24 avril 1909, 23 février 1910 et 13 décembre 1911.

Le cours normal de Dohem d'après les cahiers de pédagogie et de géographie de l'élève-maître Emile Louchet (1877-1878-1879)

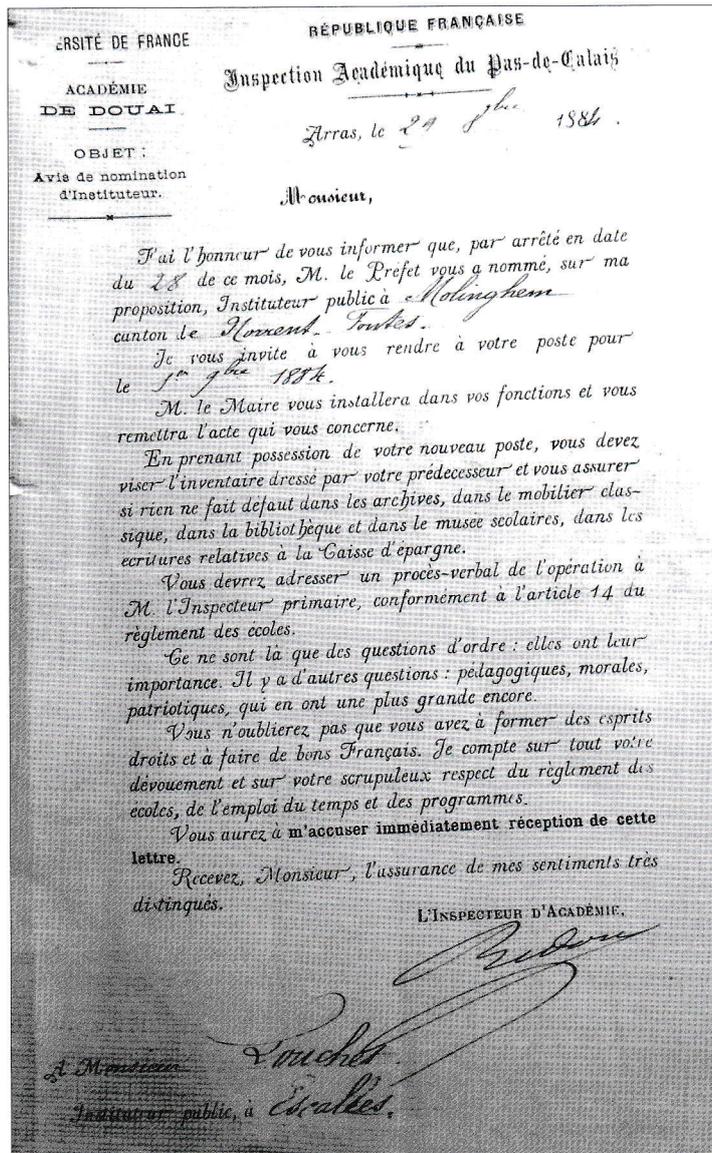


Fig. 10. Arrêté de nomination d'Émile Louchet en qualité d'instituteur public à Molvinghem, 1884. Coll. privée Beaubaton. Cl. M. Loison.

Ces vingt-deux rapports établis, sur une trentaine d'années, entre 1880 et 1911, l'ont été à une fréquence quasi annuelle ou bisannuelle. 40 % d'entre eux ont été rédigés par le même inspecteur et laissent apparaître quelques permanences et ruptures dans le propos évaluatif sans que celles-ci soient liées au changement du supérieur hiérarchique. Nous avons donc concentré notre attention sur la rubrique « observations » comportant des éléments sur l'organisation de la classe, le matériel utilisé, les méthodes employées et les résultats obtenus. L'analyse de ces différents éléments a permis, par le biais de calcul d'occurrences, d'approcher au plus près les aptitudes professionnelles d'Émile Louchet.



Fig. 11. École publique.

Dans la géographie de nouvelles pages quelques en

En histoire nouvelles

Notre ar qu'avec seu l'enseignem nous avons « enseignem sur les résul est la troisiè a attribué le recommand

Pour exp on donne le comprendra

53. Ibid., insp



Fig. 11. École primaire communale d'Hesmond, inaugurée en 1857. Coll. privée Beaubaton. Cl. M. Loison.

Dans la continuité de la présentation et de l'analyse du cours de pédagogie et du cahier de géographie, nous limiterons donc notre propos à l'histoire et à la géographie, disciplines nouvelles pour l'enseignement desquelles l'instituteur Émile Louchet semble avoir rencontré quelques embarras.

En histoire et en géographie, des embarras pour enseigner ces disciplines nouvelles

Notre analyse du contenu du cahier de cours de pédagogie nous a amenés à constater qu'avec seulement trois pages sur les quarante-six consacrées à la didactique des disciplines, l'enseignement de l'histoire et de la géographie occupait une place fort limitée. Par ailleurs nous avons vu que pour ces disciplines, le cahier de cours de pédagogie privilégiait surtout un « enseignement par les mots » et une longue nomenclature. Cela n'est pas sans conséquences sur les résultats des élèves et la pédagogie mise en œuvre par Émile Louchet. De fait l'histoire est la troisième matière, après le dessin et la composition française, pour laquelle l'inspecteur a attribué le plus de notes inférieures à la moyenne. Par ailleurs la géographie fait l'objet de recommandations dans pratiquement 40 % des rapports d'inspection.

Pour expliquer la faiblesse des résultats en histoire, l'inspecteur argue qu'en « histoire on donne le soir, la leçon du lendemain à apprendre par cœur, sans explication préalable : comprendra qui pourra⁵³. » En géographie, le maître est invité à ne plus rester dans la

53. *Ibid.*, inspection du 28 décembre 1895.

nomenclature et la liste des départements avec leurs préfetures mais à conduire « une étude par régions naturelles en cherchant à faire comprendre aux enfants les relations qui existent entre les conditions physiques : situation, sol, climat, etc., les productions, l'industrie, les mœurs⁵⁴ ». En 1906⁵⁵, l'inspecteur note que le matériel en géographie est insuffisant et que la classe ne dispose pas encore d'un globe terrestre, alors que l'utilisation de ce matériel était recommandée, trente ans plus tôt, dans le cahier de cours de pédagogie⁵⁶.

Sur le seul exemple de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, disciplines ayant *a priori* souffert d'un déficit de formation initiale, la mise en relation des différents documents ici présentés plaide en faveur d'une relation de cause à effet entre la formation dispensée à Émile Louchet au cours normal de Dohem, les réussites et les difficultés professionnelles qu'il a rencontrées alors qu'il était instituteur.

De difficultés en réussites, une évolution professionnelle ordinaire

Ainsi, dans son premier poste occupé en tant qu'instituteur titulaire, sans doute fort de l'éducation morale qu'il a reçue à Dohem, Émile Louchet « a une excellente conduite et il s'est acquis l'estime des autorités et de la population.⁵⁷ » L'inspecteur qui le suit, à cette époque, pendant plus de dix ans lui reconnaît régularité, ponctualité et influence sur la population en termes de fréquentation scolaire⁵⁸.

Pourtant dès sa sortie du cours normal de Dohem, alors qu'il occupe un poste d'instituteur adjoint, on lui reproche d'avoir en pédagogie « des connaissances trop bornées⁵⁹. » À de nombreuses reprises il lui est alors demandé de « perfectionner ses connaissances⁶⁰. » et d'éviter de préparer (*fig. 12*) trop sommairement la classe par écrit⁶¹. Néanmoins les conseils et les recommandations des inspecteurs successifs, ainsi que les conférences pédagogiques auxquelles il est invité à participer lui permettent d'évoluer. Son dernier rapport (*fig. 13*), établi à la veille de la Première Guerre mondiale, confirme cet état de fait⁶².

54. *Ibid.*, inspection du 11 mai 1906.

55. *Ibid.*, inspection du 11 mai 1906.

56. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1J 1053, Cours de pédagogie..., *op. cit.*, chapitre VIII. On peut lire : « La première partie des livres de géographie traite ordinairement de cosmographie; il est clair que l'on se bornera à faire comprendre ce qu'on appelle pôles, méridiens, équateur, longitude, latitude, points cardinaux et encore pour cela, il est nécessaire de pouvoir montrer aux enfants un globe terrestre. »

57. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1256/6 : dossier professionnel..., *op. cit.*, inspection du 25 mars 1884.

58. *Ibid.*, inspection du 29 avril 1891.

59. *Ibid.*, inspection du 4 février 1880.

60. *Ibid.*, inspection du 17 mars 1889.

61. *Ibid.*, inspection du 3 mai 1899.

62. *Ibid.*, inspection du 13 décembre 1911. On peut y lire : « Résultats satisfaisants. Les réponses aux questions posées, en agriculture, grammaire, récitation, histoire sont convenables et parfois, en agriculture notamment, réfléchies et intéressantes. [...] L'ensemble donne satisfaction. »

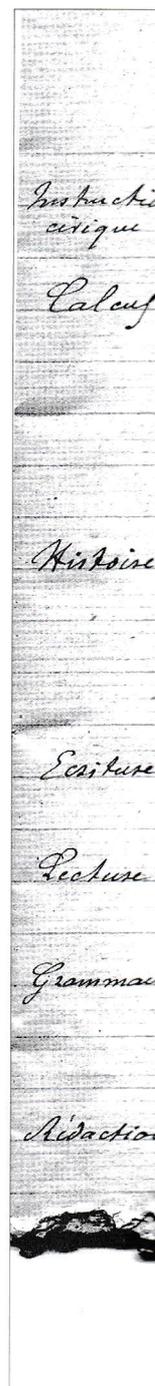


Fig. 12. Cahier j

Mercredi 18 8 ^{ème} 1911			
	Q. N.	Q. E.	Q. P.
Instruction civique	La famille - La commune - L'Etat. La Société Devoirs des membres de ces diverses associations		
Calcul	Etude de la division par 71, 81, 91. La numération. Division d'un nombre en six par 10, 100, 1000. Problèmes et Exercices.	Les 3 premières opérations - Additions avec retenue. Soustractions. 2 ^e Cas. Multiplication par 20, 30. Problème et exercices - Table.	Les 7 écritures. Les nombres jusqu'à 60. Exercices sur l'addition de deux nombres d'une même
Histoire	Les Français. Exercice de révision. Clorin. La conquête de la Gaule. Les caimes. Résumé écrit.	1 ^{er} Exercice de révision pour les septentrionales. 2 ^e guerres et expéditions des Gaulois. Chien de Rome. Comment les Romains obtiennent que la ville ne soit pas détruite.	
Ecriture	Exercices préparatoires 1111 111 111111 Poix		
Lecture	L'our de France et Berne 1 ^{er} Livre. Explications et exercices oraux.		Lisez et chantez
Grammaire	Le nom. Définition. Nom commun, nom propre. Analyse grammaticale.	1 ^{er} Exercice de révision - 2 ^e Les dix espèces de mots - Les mots variables. Diction. La famille. Correction. Exercice de copie.	
Dictation	Correction de celle donnée Lundi.	Prononciation orthographe. Exercice de dictation orale puis écrite. Langage.	
	1 ^{er} Révision. 2 ^e Composition du sol: Argile, sable, marne, humus. Ce qui dit tout que ces substances.		

Fig. 12. Cahier journal de l'instituteur Émile Louchet, 1911. Coll. privée Beaubaton. Cl. M. Loison.

In fine, normale, sa En décembre ans, les gran ont fondé l' d'un réseau vécu. Les hu

DÉPARTEMENT **Ecole⁽¹⁾ mixte de⁽²⁾ Lesmonde** CANTON
 de PAS-DE-CALAIS Inspection du 13 décembre 1911 de Campagne de Hesdin

(1) de garçons, de filles, ou mixte. - (2) Nom de la commune

NOM ET PRÉNOMS de l'Instituteur	ÂGE	ANNÉES de SERVICES	ÉTAT CIVIL	CHARGES de FAMILLE	TITRES de CAPACITÉ	DATE de la nomination au poste actuel	L'instituteur fait-il partie de la société de secours mutuels ? de l'orphelinat départemental ?	
M. Louchet Henri Emile	53	32	Marié	1 enfant sa mère	BE C.A.P.	3 septembre 1888	Oui	Oui

Traitement fixe (2 ^e classe.)	Indemnité de résidence.	Indemnité de direction	Supplément facultatif voté par la commune	Secrétariat de Mairie.	Divers.	ÉLÈVES INSCRITS		ÉLÈVES PRÉSENTS				
						Garçons	Filles	Cours supérieur	Cours moyen	Cours élément.	Cours préparat.	Classe catéchiste
2000	"	"	"	125	50	19	21		6	23	10	
						Total 40		39				
						Nombre de classes : 1						

Désirs de l'Instituteur :

Tenue matérielle de l'école et de ses dépendances : <i>Satisfaisant - local assez étroit - peu clair - mais propre</i> Musée scolaire et matériel : <i>Satisfaisant</i> Registres scolaires : <i>A jour</i> Assiduité et fréquentation : <i>Très bonnes</i> Propreté des élèves : <i>Satisfaisant</i> Discipline : <i>Très bonne - obtenue et maintenue sans difficulté</i> Préparation de la classe : <i>Utilisation de carnets préparés antérieurement</i> Devoirs : <i>Cahiers proprement tenus. Traitures convenables</i> Méthodes et procédés : <i>Rationnelles - On s'applique à donner un caractère local à certains enseignements, en particulier à celui de l'agriculture</i> Résultats : <i>Résultats satisfaisants. Les réponses aux questions posées, en agriculture, grammaire, récitations, histoire, sont convenables, et parfois, en agriculture restaurant, ré- flexions et idées originales - Bons exercices de vocabulaire, bon choix de récitations</i> Recommandations générales : <i>S'efforce de simplifier l'enseignement grammatical, l'enseignement historique - Essaye d'appliquer les indications données au sujet de l'enseignement de la lecture aux jeunes enfants</i> <p style="text-align: center;"><i>L'ensemble donne satisfaction</i></p>	Cours d'adultes et œuvres post scolaires <i>Il y a un cours d'adultes</i> Caisse d'épargne : " Mutualité : <i>Quelques adhérents : 12</i> Bibliothèque : <i>Bien tenue</i>
--	--

Vu : L'Instituteur *E. Louchet* L'Inspecteur primaire *Lafont*

Fig. 13. Rapport d'inspection de l'instituteur Émile Louchet, 13 décembre 1911. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1256/6. Cl. M. Loison.

In fine, on peut estimer qu'Émile Louchet a eu une carrière d'instituteur somme toute normale, sans éclat particulier, ses promotions s'effectuant toujours à l'ancienneté (fig. 14) En décembre 1911, date de sa dernière inspection, à quelques mois de son décès à l'âge de 54 ans, les grandes lois laïques de la Troisième République, votées depuis quelques décennies, ont fondé l'enseignement en service public et achevé la mise en place sur le territoire national d'un réseau d'écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Le cours normal de Dohem a vécu. Les hussards noirs de la République se sont définitivement substitués aux clercs laïques.

Marc Loison
Anzin-Saint-Aubin
Alain Nolibos
Dainville

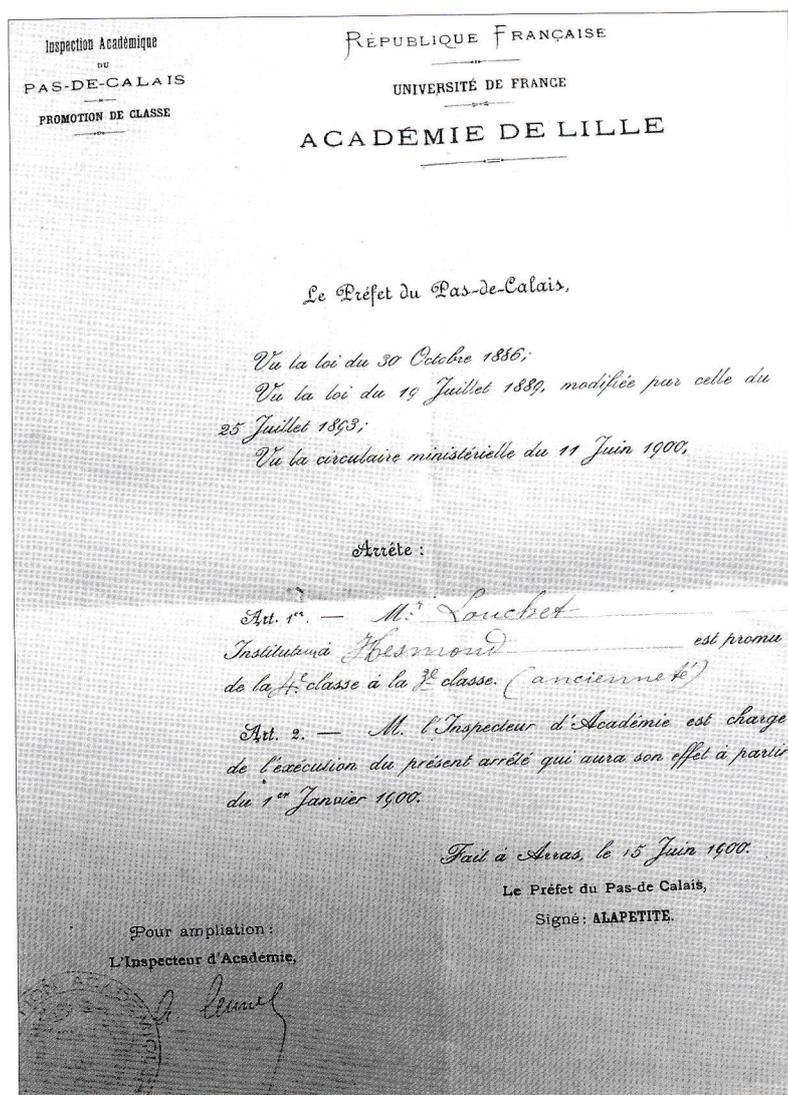


Fig. 14. Arrêté de promotion d'Émile Louchet, 15 juin 1900. Coll. privée Beaubaton.
Cl. M. Loison.

SOMMAIRE

	page
Jean-Michel WILLOT, L'abbaye du Mont-Saint-Éloi, bilan et perspectives des premières campagnes archéologiques	3
Jean-Charles BÉDAGUE, Enquête sur les origines du temporel de la collégiale de Saint-Omer (VII ^e -XII ^e siècle)	35
Marc LOISON, Alain NOLIBOS, Document. Le cours normal de Dohem d'après les cahiers de pédagogie et de géographie de l'élève-maître Émile Louchet (1877-1878-1879)	59
Yann GOBERT-SERGENT, Le peintre Victor Dupont (1873-1941). Un Boulonnais parmi les Fauves	83
Odile PARSIS-BARUBÉ et collaborateurs, Assises de l'histoire locale (19 avril 2011)	103
Procès-verbaux des séances. Archives. Conservation du Patrimoine	129

Illustration de couverture :
Mont-Saint-Éloi, fragment de sculpture : tête d'angelot et décor de feuillage, XVII^e ou XVIII^e siècle.
(Cl. Centre départemental d'Archéologie du Pas-de-Calais).